REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN



RAPPORT DE L'ENQUETE DE RENOVATION DE LA BASE DE L'INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI) ET DE L'INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)



Mars 2015

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE



Directeur Général:

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur Général Adjoint :

Mamadou Falou MBENGUE

Directeur des Statistiques Economiques

et de la Comptabilité Nationale P.O. : Astou SAGNA

Chef de la Division des Statistiques

Maxime Bruno NAGNONHOU

Conjoncturelles:

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : Mamadou WONE

Equipe de rédaction : Mamadou WONE

Muhamed NDIAYE

Birama MBAYE

AVANT - PROPOS

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie a entrepris du 12 février au 12 avril 2014 la réalisation d'une enquête sur le secteur industriel afin de mettre à jour la structure des pondérations de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielles (IHPI) et de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI), indicateurs essentiels pour le suivi conjoncturel dudit secteur. Cette enquête est réalisée tous les cinq ans afin d'assurer la représentativité de l'échantillon permettant le calcul de l'IHPI et de l'IPPI.

A cet effet, le Bureau des Enquêtes de Conjoncture a élaboré un questionnaire portant sur : (A) Identification de l'entreprise, (B) Caractéristiques de l'entreprise, (C) Informations sur la production et les prix à la production, (D) Achats de biens destinés à la production, (E) Achats de services dans le cadre de l'activité de production, (F) Ventes aux principaux clients, (G) Situation de la main d'œuvre et de la masse salariale. Cependant, il faut noter que le questionnaire prend en compte quelques nouvelles recommandations des Nations Unies sur l'élaboration de l'Indice de la Production Industrielle.

Nous adressons nos vifs remerciements aux répondants des entreprises industrielles, pour leur disponibilité, ainsi qu'au personnel de terrain pour leur dévouement malgré les conditions difficiles dans lesquelles s'est déroulée cette opération.

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	_ 3
INTRODUCTION	. 7
I. OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE	. 7
I.1 Objectifs	. 7
I.2 Démarche méthodologique	. 8
I.2.1 Tirage de l'échantillon	. 8
I.2.2 Phase de collecte	10
I.2.3 Codification des activités et des produits	10
I.2.4 Saisie des données	10
II. PRINCIPAUX RESULTATS	11
2.1. Analyse d'ensemble	11
2.2. Analyse sectorielle	13
2.2.1. Structure des pondérations dans la branche « industries extractives »	13
2.2.2. Structure des pondérations dans la branche « industries alimentaires »	14
2.2.3. Structure des pondérations dans la branche « industries chimiques »	14
2.2.4. Structure des pondérations dans la branche « industries mécaniques »	15
2.2.5. Structure des pondérations dans la branche « industries des matériaux de construction »	16
2.2.6. Structure des pondérations de la branche « industries textiles et du cuir »	16
2.2.7. Structure des pondérations dans la branche « industries du bois »	17
2.2.8. Structure des pondérations dans la branche « industries du papier et du carton»	17
2.2.9. Structure des pondérations dans la branche « autres industries manufacturières»	17
2.2.10. Détermination des pondérations pour les sections « Production et distribution d'électricité, de gaz,	de
vapeur et de climatisation» et « Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des	
déchets, dépollution »	18
III.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	19

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition des unités selon les branches d'activités	9
Tableau 2: Structure des pondérations par branche d'activité	12
Tableau 3: Pondérations des groupes de la branche « industries extractives »	13
Tableau 4: Pondérations des groupes de la branche « industries alimentaires »	14
Tableau 5: Pondérations des groupes de la branche «industries chimiques»	15
Tableau 6: Pondérations des groupes de la branche « industries mécaniques »	15
Tableau 7: Pondération du groupe de la branche « industries des matériaux de construction »	16
Tableau 8: Pondérations des groupes de la branche « industries textiles et du cuir »	16
Tableau 9: Pondérations des groupes de la branche « autres industries manufacturières »	17
Tableau 10: Pondérations des groupes des sections D et E de la NAEMA rev1	18

Sigles et abréviations

AFRISTAT Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

ANSD Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

BEC Bureau des Enquêtes de Conjoncture

CITI Classification Internationale Type Par Industrie

CPC Classification Centrale de Produits

CUCI Centre Unique de Collecte de l'Information

DMIS Direction du Management de l'informatique Statistique

IHPI Indice Harmonisé de la Production Industrielle

IPI Indice de la Production Industrielle

IPPI Indice des Prix à la Production Industrielle

N.C.A. Non Classés Ailleurs

NAEMA rev1 Nomenclature des Activités des Etats Membres d'AFRISTAT Révision 1

NAEMAS Nomenclature des Activités des Etats Membres d'AFRISTAT adaptée

au cas du Sénégal »

NOPEMA rev1 Nomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT Révision 1

SCN 2008 Système de Comptabilité Nationale 2008
SYSCOA Système de Comptabilité Ouest Africaine

V.A.: Valeur Ajoutée

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi de la Conjoncture dans le secteur industriel, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) élabore et publie l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) et l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI). L'IHPI et l'IPPI publiés actuellement sont des indices de type Laspeyres, à pondération par les valeurs ajoutées de l'année de base qui remonte à 2006. Ils couvrent les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, textiles et du cuir, du bois, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. L'échantillon suivi pour leur élaboration est constitué de 69 entreprises qui couvrent 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.

Depuis 2006, l'évolution de l'économie a modifié la représentativité de l'échantillon d'entreprises suivies pour l'élaboration desdits indices. En effet, de nouvelles unités de production, de nouveaux produits (l'or en l'occurrence), sont apparus dans le tissu industriel sénégalais. D'autres entreprises ont fermé ou arrêté leur production industrielle. En sus, certains individus de l'échantillon ne répondent plus aux enquêtes de conjoncture.

Fort de ce constat, l'ANSD a entrepris la réalisation de l'enquête de rénovation de la base de l'IHPI/IPPI du 12 février au 12 avril 2014 pour actualiser le système de pondération, mettre en place des données de référence reflétant au mieux le comportement du tissu industriel sénégalais et ramener la base de l'indice à l'année 2012.

Ce rapport présente dans sa première partie les objectifs de cette opération et la démarche méthodologique adoptée. La deuxième partie traite des principaux résultats obtenus. La troisième partie aborde la conclusion et les recommandations.

I. OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

I.1 Objectifs

L'objectif principal visé à travers la rénovation de l'IHPI et de l'IPPI est la mise à jour de la structure des pondérations. De façon spécifique, la rénovation vise à fournir les éléments suivants :

- une structure des pondérations représentative du tissu industriel ;
- les sources d'approvisionnement en matières premières des unités industrielles ;
- les ventes totales locales et étrangères en quantité et en valeur (valeur au prix de vente départ usine);
- les prix des transactions, hors taxes, hors cession, départ usine des produits ;
- les stocks de produits finis (en quantité) ;
- la structure des effectifs et de la masse salariale ;
- les investissements réalisés.

I.2 Démarche méthodologique

La base de sondage de cette enquête de rénovation est constituée des entreprises industrielles du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Dans cette base, les entreprises sont classées par secteur d'activités suivant la nomenclature SYSCOA¹ et la variable chiffre d'affaires est utilisée comme critère pour mesurer la performance des entreprises, en raison des inconvénients liés à l'utilisation d'autres variables telles la valeur ajoutée ou l'emploi qui ne sont pas disponibles pour toutes les entreprises.

I.2.1 Tirage de l'échantillon

L'échantillon d'entreprises enquêté couvre l'ensemble des dix (10) branches d'activités industrielles (strates). Les entreprises sont d'abord classées dans les différents secteurs d'activité (Extractive, Alimentaire, Textile et cuir, Bois, Papier et carton, Chimie, Matériaux de construction, Mécanique, Autres industries manufacturières, Energie et Eau).

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes. La première étape relative à la sélection des grandes entreprises de la strate s'est faite comme suit :

- classer les unités industrielles de la base de sondage dans les branches du tissu industriel par ordre décroissant de leur chiffre d'affaires industriel en 2012;
- calculer le poids de chaque unité industrielle dans la branche correspondante. Ce poids est le rapport du chiffre d'affaires de l'unité sur le chiffre d'affaires total de sa branche;
- calculer les poids cumulés des unités industrielles dans les branches correspondantes ;
- fixer le critère de sélection des unités industrielles dans chaque branche de façon à assurer la couverture maximale de chacune d'elle. Toutes les entreprises situées au-delà de la borne fixée comme seuil d'inclusion sont retenues.

La deuxième étape a consisté à sélectionner les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée. Ces dernières sont sélectionnées par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou d'autres critères tels que l'effectif. Il s'agit pour la plupart d'entreprises de la base actuelle (2006) qui répondent régulièrement aux enquêtes de conjoncture ou d'unités industrielles détenant le monopole de productions spécifiques.

Il est à noter que le seuil d'inclusion a varié selon le poids de la branche et le degré de concentration des entreprises dans la branche d'activité. L'échantillon retenu pour l'enquête de rénovation est constitué de 138 entreprises représentant environ 90% du chiffre d'affaires du secteur industriel. Toutefois, aux termes de la phase de collecte, 15 entreprises ont fermé, 23 demeurent réticentes ou non retrouvées et 7 d'entre elles ont fourni des réponses incohérentes et inexploitables. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la production et des prix dans l'industrie compte 93 entreprises et 325 produits.

¹ Système de Comptabilité Ouest Africaine

Une fois les unités sélectionnées dans chaque branche, la collecte des données a porté sur les produits fournis par l'établissement enquêté. L'objectif, dans le cadre de l'enquête de base, est de collecter l'intégralité de l'information sur les produits. L'accent a été mis sur la spécification des produits. Elle a permis de constituer des métadonnées pour chaque produit (nom du produit, définition ou composition des produits agrégés, unité de mesure, etc.).

Tableau 1: Répartition des unités selon les branches d'activités

	Nombre d'entreprises dans	Nombre d'entreprises	Nombre total	
Branches d'activité	la base actuelle	échantillonnées	d'entreprises	Critère de choix ²
Extractive	6	12	28	%CA > 95,0%
Alimentaire	34	37	333	%CA > 90%
Textile et du Cuir	4	11	34	%CA > 95,0%
Bois	2	2	21	%CA > 95,0%
Papier et du Carton	4	8	22	%CA > 96,0%
Chimie	21	25	90	%CA > 90,0%
Matériaux de Construction	3	4	12	%CA > 98,0%
Mécanique	9	25	87	%CA > 90%
Autres Manufacturiers	7	7	28	%CA > 96,0%
Energie et eau	3	7	28	%CA > 95%
Total entreprises	93	138	683	%CA > 90%

Source : ANSD, calculs propres

² Les entreprises dont le % CA dépasse le seuil sont systématiquement retenues, les entreprises dont le CA est en deçà du seuil ont été tirées par choix raisonné

10

I.2.2 Phase de collecte

La collecte des données a duré deux (2) mois dans la région de Dakar qui concentre l'essentiel des unités industrielles. Pour ce faire, 10 enquêteurs répartis en deux groupes coordonnés chacun par un contrôleur ont été recrutés. Des listes d'entreprises ont été remises aux enquêteurs avec la

dénomination, l'adresse et éventuellement un numéro de téléphone et un facilitateur dans l'entreprise.

En outre, une lettre d'information a été également remise à chaque enquêteur pour sensibiliser et informer les chefs d'entreprise du choix porté sur leur unité de production pour faire partir de

l'échantillon d'entreprises retenues dans le cadre de l'enquête de rénovation de la base de l'IHPI et de

l'IPPI.

Dans le but de faciliter la collecte des informations et pour éviter les longs déplacements des enquêteurs entre les différentes entreprises, l'équipe de l'encadrement a procédé au regroupement

des entreprises en zone. Ainsi, huit (8) zones ont été retenues et chacune d'elles a été affectée à un

enquêteur.

Par ailleurs, la collecte auprès des entreprises situées hors de Dakar a été effectuée par l'équipe

technique d'encadrement qui s'est rendue dans les régions de Thiès, Kaolack, Diourbel et Saint Louis.

I.2.3 Codification des activités et des produits

La codification des activités et des produits a été entièrement faite au sein du Bureau des Enquêtes de

Conjoncture (BEC). Elle a suivi les dernières recommandations relatives à la portée de l'IHPI et est

conforme à la NAEMA et à la NOPEMA revision1.

I.2.4 Saisie des données

La saisie des données a été supervisée par la Direction du Management de l'Information Statistique (DMIS) et a duré un mois. Elle a été précédée d'une phase de contrôle des informations collectées.

Deux types de contrôles ont été effectués :

- les données manquantes sont constatées à l'aide des contrôles d'exhaustivité du questionnaire.

Lorsque les données manquantes sont relatives à l'activité économique et relèvent d'une entreprise

qui appartient à l'échantillon de l'ancienne base, les informations sont alors recherchées dans

l'enquête de conjoncture de l'année 2012. Dans le cas contraire, un retour sur le terrain est effectué

pour le complément d'information. C'est également le cas pour les entreprises nouvellement intégrées

dans l'échantillon;

- les données aberrantes sont corrigées par contact téléphonique avec le répondant ou parfois par un

retour sur le terrain.

11

Après la saisie des données, l'équipe d'encadrement a procédé à une vérification de l'ensemble des informations. Quelques erreurs de saisie ont été décelées et corrigées. Après la vérification des données saisies, il a été procédé à la sélection des produits à observer et le choix des séries témoins. Il convient de rappeler que, comme il est souvent impossible de suivre tous les produits élémentaires concernés par une branche, il est procédé à des regroupements préalables de « produits homogènes ». Ces regroupements sont appelés séries témoins et constituent collectivement le panier à partir duquel sont calculés l'IHPI et l'IPPI.

Les produits-entreprises sont classés dans les différentes branches et sous branches de l'industrie. Il est procédé ensuite à la sélection des produits caractéristiques de chaque entreprise au regard de la sous branche d'appartenance. Pour chaque sous branche, l'ensemble des produits par rapport à la NOPEMA rev1 est classé par ordre décroissant selon le chiffre d'affaires et la sélection des produits dont la somme cumulée des poids atteint au moins 80% est effectuée. En particulier, les produits qui n'ont qu'un faible poids dans le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon ont été éliminés.

II. PRINCIPAUX RESULTATS

2.1. Analyse d'ensemble

La structure de pondération permet d'obtenir le poids des branches (Extractive, Alimentaire, Textile et cuir, Bois, Papier et carton, Chimie, Matériaux de construction, Mécanique, Autres manufacturiers, Energie et Eau) dans l'industrie.

Les résultats de la rénovation de la base de l'IHPI/IPPI ont montré, au regard des pondérations obtenues pour les différentes branches d'activité avec la nouvelle base de 2012, que la structure du tissu industriel sénégalais a évolué entre 2006 et 2012. En effet, le poids des branches alimentaires et matériaux de construction a reculé tandis que celui de l'extractive, de la mécanique, de la chimie, du papier et du carton et de l'énergie s'est relevé. Au même moment, le poids des secteurs du bois, des textiles et du cuir ainsi que des autres industries manufacturières est resté inchangé.

.

Tableau 2: Structure des pondérations par branche d'activité

BRANCHES	POND. 1999	POND. 2006	POND. 2012	%POND. 2012
Extractive	56	43	187	18,7
Alimentaire	364	408	152	15,2
Textile & Cuir	24	15	15	1,5
Bois	2	1	1	0,1
Papier Carton	19	17	71	6,1
Chimie	271	169	195	19,5
Matériaux de Construction	76	162	102	10,2
Mécanique	37	31	51	5,1
Autres Manufacturiers	12	13	12	1,2
Energie et eau	139	141	224	22,4
Ensemble	1000	1000	1000	

Source : ANSD, calculs propres

Le gain de poids des industries extractives résulte de l'importance de la production d'or au Sénégal qui a généré en 2012 des exportations de l'ordre de 222,3³ milliards de FCFA. Quant aux industries de production d'énergie, leur importance dans le secteur industriel en 2012 découle des différents plans de restructuration du secteur de l'énergie initiés par l'Etat dans l'optique de permettre à la principale unité productrice de répondre à une demande sans cesse croissante. Même si entre 1999 et 2006, une progression de l'activité de production d'énergie était déjà amorcée, force est de reconnaître qu'entre 2006 et 2012, ce sous secteur a connu un développement fulgurant illustré par une hausse de 58,9% du poids dudit secteur.

Les industries de la mécanique, du papier et du carton ont également enregistré une progression de leurs poids dans le secteur industriel en 2012. Les performances réalisées par les deux branches susmentionnées à la suite d'un approvisionnement correct en matières premières durant toute l'année 2012 conjuguée à une forte hausse de la demande expliquent le bond en termes de poids de la mécanique et du papier et carton.

³ Source : Bureau des Echanges Extérieurs/ANSD

En revanche, le recul des industries de matériaux de construction enregistré dans la structure des pondérations du secteur industriel de 2012 résulte des contreperformances notées dans ledit secteur sur la période sous revue illustrées par la chute de 7,3% en variation annuelle de la production.

2.2. Analyse sectorielle

2.2.1. Structure des pondérations dans la branche « industries extractives »

Selon la NAEMA rev1 /CITI rev4 adaptée aux données recueillies de la rénovation de la base de l'IHPI/IPPI, les activités extractives se décomposent comme suit :

- activité d'extraction de minerais non ferreux ;
- activité d'extraction de pierres, de sables et d'argiles ;
- activités extractives n.c.a notamment l'extraction de phosphates et sels de potassium naturels et l'extraction de sel et de natron.

Une décomposition de la valeur ajoutée des activités extractives selon les valeurs de la production telles qu'elles sont déterminées par la comptabilité nationale a permis de fixer la pondération des groupes susmentionnés. Les résultats de cette décomposition sont consignés dans le tableau qui suit :

Tableau 3: Pondérations des groupes de la branche « industries extractives »

	Pondérations
07 .2 Extraction de minerais non ferreux (or, argent)	99,1
08.1 Extraction de pierres, de sable et d'argiles	23,2
08.2 Activités extractives n.c.a	64,7

Source : ANSD, propres calculs

Il ressort de la rénovation de la base de l'IHPI /IPPI que l'extraction de minerais non ferreux notamment l'or et l'argent constitue l'activité prépondérante des industries extractives avec 53,0% de la part relative de ladite branche, suivie de l'extraction de phosphates et de sels de potassium (34,6%).

2.2.2. Structure des pondérations dans la branche « industries alimentaires »

A la suite de la rénovation de la base de l'IHPI /IPPI, la structure des pondérations des groupes et des classes de la branche « industries alimentaires » conformément à la NAEMA rev1 se présente comme suit :

Tableau 4: Pondérations des groupes de la branche « industries alimentaires »

	Pondérations
10.2 Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques	28,9
10.3 : Transformation et conservation des fruits et légumes	2,6
10.4 : Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale	4,9
10.5 : Fabrication de produits laitiers et de glaces	9,0
10.6 : Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	16,5
10.7 : Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.	4,0
10.9 : Fabrication d'autres produits alimentaires	32,5
11.0 : Fabrication de boissons	38,5
12.0 : Fabrication de produits à base de tabac	15,7

Source : ANSD, propres calculs

L'analyse de ce tableau révèle que les sous-secteurs dominants dans les industries alimentaires sont les activités de fabrication de boissons, de fabrication d'autres produits alimentaires tels que le sucre ainsi que la transformation et la conservation des poissons, crustacés et mollusques avec des parts respectives dans le total des pondérations de l'alimentaire de 25,3%, 21,3% et 18,9%.

2.2.3. Structure des pondérations dans la branche « industries chimiques »

Le tableau 5 établit la structure des pondérations des groupes et des classes de la NAEMA rev1 obtenus aux termes de la rénovation de la base de l'IHPI/IPPI pour la branche « industries chimiques ».

Tableau 5: Pondérations des groupes de la branche «industries chimiques»

	Pondérations
20.1 : Fabrication de produits chimiques de base	71,7
20.2 : Fabrication de produits chimiques fonctionnels	31,0
21.0 : Fabrication de produits pharmaceutiques	13,9
19.1 : Raffinage pétrolier	42,4
22.2 travail de plastique	35,8

Source : ANSD, propres calculs

Les activités de fabrication de produits chimiques de base notamment l'acide phosphorique et le raffinage pétrolier constituent les secteurs saillants de la branche « industries chimiques » avec des poids respectifs de 36,8% et 21,8% du total des pondérations de ladite branche. En revanche, l'activité de fabrication de produits pharmaceutiques (7,1% des pondérations de la branche) demeure le sous secteur le moins influent dans la branche « industries chimiques ».

2.2.4. Structure des pondérations dans la branche « industries mécaniques »

Les pondérations des différents groupes de la NAEMA rev1 relatifs aux industries mécaniques sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6: Pondérations des groupes de la branche « industries mécaniques »

	Pondérations
24.1 Sidérurgie et première transformation de l'acier	12,8
25.2 Fabrication d'autres ouvrages en métaux	30,1
26.2 Fabrication d'équipements de communication et de produits électroniques grand public	0,3
27.1 Fabrication de machines et matériels électrotechniques	7,4
27.2 fabrication d'appareils domestiques	0,3
28.2 Fabrication de machines d'usage spécifique	0,3

Source : ANSD, propres calculs

Les activités de fabrication d'autres ouvrages en métaux ressortent à la suite de la rénovation de la base de l'IHPI/IPPI comme le sous secteur qui tire la branche « industries mécaniques » avec un poids de 58,8%, suivi de celui de la sidérurgie et la transformation de l'acier 25,0%.

2.2.5. Structure des pondérations dans la branche « industries des matériaux de construction »

Le seul groupe relatif à la branche « industries des matériaux de construction » obtenu à l'issu de la rénovation de la base IHPI/IPPI est la fabrication de ciments et autres produits minéraux (code 23.3) de la NAEMA rev1. Ainsi la VA en 2012 calculée par la comptabilité nationale pour ledit groupe a permis d'établir la pondération de la branche « industries des matériaux de construction (102,1) ». La répartition de la VA entre les deux classes de ce groupe a fourni les résultats suivants :

Tableau 7: Pondération du groupe de la branche « industries des matériaux de construction »

	Pondérations
23.3 Fabrication de ciment et autres produits minéraux	102,1

Source : ANSD, propres calculs

2.2.6. Structure des pondérations de la branche « industries textiles et du cuir »

Aux termes du processus de rénovation de la base IHPI/IPPI, la structure des pondérations des groupes de la branche « industries textiles et du cuir » se présentent comme suit :

Tableau 8: Pondérations des groupes de la branche « industries textiles et du cuir »

	Pondérations
13.1 Filage, tissage et ennoblissement textile	5,5
14 .0 Fabrication d'articles d'habillement	8,0
15.1 Travail du cuir; fabrication d'articles de voyage	1,5

Source : ANSD, propres calculs

Les activités de fabrication d'articles d'habillement et de filage, tissage et ennoblissement textiles constituent les secteurs clés de la branche « industries textiles et du cuir » avec des parts respectives dans le poids total de ladite branche de 53,4% et 36,6%.

Il est important de noter que l'activité d'égrenage de coton est exclue de la section C de la NAEMA rev1 conformément aux nouvelles recommandations internationales sur l'IPI.

2.2.7. Structure des pondérations dans la branche « industries du bois »

Dans les comptes nationaux de 2012, les industries du bois sont composées d'un seul groupe dénommé « travail du bois et fabrication d'articles en bois » avec une VA qui s'est établie à 0,7 milliards de FCFA. Aux termes de la rénovation de la base de l'IHPI/IPPI, la même structure est consolidée par les données obtenues. Ainsi, le groupe « fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie (hors meubles) » demeure la seule composante des industries du bois dans la nouvelle base de l'IHPI/IPPI. La VA de 2012 de ladite branche correspond à la pondération du groupe cité précédemment.

2.2.8. Structure des pondérations dans la branche « industries du papier et du carton»

Les industries du papier et du carton présentent la même configuration en termes de groupe que celles du bois dans les comptes nationaux de 2012. En effet, la fabrication de papier, de carton (code 18.0 de la NAEMAS) est le seul groupe des industries du papier et du carton avec une VA de 60,7 milliards de FCFA.

La rénovation de la base de l'IHPI /IPPI a fourni la même composition pour les industries du papier et du carton. Ainsi, la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (code 17.0 de la NAEMA rev1) est ressortie comme le seul groupe de cette branche. La VA de 2012 de l'activité de fabrication de papier, et de carton est donc retenue comme la pondération du groupe 17.0 de la NAEMA rev1.

2.2.9. Structure des pondérations dans la branche « autres industries manufacturières»

La classification des activités aux termes du processus de rénovation de la base de l'IHPI/IPPI selon la NAEMA rev1 a fourni deux groupes dans cette branche. Il s'agit :

- de la fabrication de meubles et matelas (code 31.0);
- des autres industries manufacturières (code 32.0).

Les pondérations de ces groupes sont consignées dans le tableau qui suit :

Tableau 9: Pondérations des groupes de la branche « autres industries manufacturières »

Groupe de la NAEMA rev1	Pondérations
31.0 : Fabrication de meubles et matelas	1,5
32.0 : Autres industries manufacturières	10,6

Source : ANSD, propres calculs

Il ressort de l'analyse de ce tableau que la branche « autres industries manufacturières » est dominée par le sous-secteur des autres industries manufacturières qui représente plus de 87% du poids de cette branche contre 12,2% pour l'activité de fabrication de meubles et matelas.

2.2.10. Détermination des pondérations pour les sections « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation» et « Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution »

La ventilation de la VA de la branche « électricité, gaz et eau (code 28.0) » de la NAEMAS a permis la détermination des pondérations des activités de Production , de transport et de distribution d'électricité ainsi que celles de captage, de traitement et de distribution d'eau. Les résultats se présentent comme suit :

Tableau 10: Pondérations des groupes des sections D et E de la NAEMA rev1

	Pondérations
35 .1 Production, transport et distribution d'électricité	174,8
36.0 Captage, traitement et distribution d'eau	49,3

Source : ANSD, propres calculs

III.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'enquête de rénovation de la base de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle et de l'Indice des Prix à la Production Industrielle a permis de mettre en place une nouvelle structure de pondération et un échantillon reflétant au mieux l'ossature de l'industrie sénégalaise. En dehors de l'objectif visé, elle a permis de collecter d'autres renseignements sur l'activité de l'entreprise et de mieux appréhender les changements qui sont intervenus dans le tissu industriel du Sénégal depuis 2006. L'enquête a révélé l'apparition de nouvelles unités industrielles et de nouveaux produits en l'occurrence l'or. Aussi, la fermeture de certaines unités industrielles a-t-elle été enregistrée ?

Au titre des recommandations, il s'avère nécessaire :

- de mener une large campagne de sensibilisation auprès des chefs d'entreprise avec la collaboration des organisations syndicales, en y impliquant les médias ;
- d'appliquer effectivement la Loi portant organisation des activités statistiques aux entreprises réticentes ;
- d'organiser des visites périodiques auprès des entreprises réticentes pour une meilleure adhésion aux enquêtes statistiques ;
- de renforcer les moyens de communication de l'équipe d'encadrement en vue de faciliter le contact avec les répondants ;
- d'affecter un véhicule dédié exclusivement à la collecte auprès des entreprises pour l'élaboration de l'IHPI et de l'IPPI :
- de créer un cadre de concertation avec les répondants à travers l'organisation de rencontres périodiques.

ANNEXES

Annexe 1 : Rappels des principaux changements méthodologiques de l'IPI issus des nouvelles recommandations internationales (2010)

Les recommandations révisées sur l'Indice de la Production Industrielle (IPI) s'inscrivent dans un ensemble cohérent de directives internationales, dont le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008), la révision 4 de la Classification internationale type par industrie (CITI rev4), la version 2 de la Classification centrale de produits (CPC rev2).

Les changements méthodologiques amenés dans le calcul de l'Indice de la Production Industrielle concernent d'abord la portée de l'IPI. En effet, le champ d'application de l'IPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Ainsi le secteur industriel comprend les sections *B (Activités extractives)*, *C (Activités de fabrication)*, *D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation) et E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution)*. A ces sections s'ajoutent les services dits « industriels » c'est à dire les activités qui se spécialisent dans l'entretien et la réparation des machines et matériels pour l'industrie, de soutien aux industries extractives, d'assainissement, de dépollution et autres activités de gestion des déchets, et tous les services sous-traités intervenant dans l'activité de fabrication. Auparavant, l'IPI portait sur les activités extractives, les activités de fabrication et les secteurs de l'électricité et du gaz.

Le second changement apporté à l'IPI est relatif à la méthodologie de calcul notamment la mise en place des pondérations. L'IPI est devenu un indicateur mesurant la variation en volume, dans le temps, de la production de biens et services (industriels). Les volumes utilisés pour le calcul de l'IPI sont obtenus par déflation des valeurs de production de la période considérée. Le processus de déflation par les prix permet de tenir compte des changements de qualité des produits, qui sont directement reflétés dans le volume de la production. Le déflateur doit être appliqué au niveau le plus bas de la nomenclature, soit au niveau des produits, soit au niveau des classes. L'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI) est considéré comme le meilleur déflateur pour les données de la valeur de la production des biens et services industriels.

Les valeurs ajoutées brutes aux prix de base sont utilisées comme pondération pour compiler l'IPI aux différents niveaux de la nomenclature CITI rev4/NAEMA rev1 (de la classe au niveau global de l'industrie) alors que la valeur de la production (ou le chiffre d'affaires) est recommandée pour la compilation des produits aux classes.

Annexe 2 : liste des entreprises retenues pour l'enquête

N°	RAISON SOCIALE	BRANCHES
1	SABODALA GOLD OPERATIONS SA (SGO)	industrie extractive
2	SSPT	industrie extractive
3	SODEVIT SA	industrie extractive
4	STE SENEGALAISE D'EXPLOITATION DE CARRIERES (SOSECAR)	industrie extractive
5	ICS	industrie extractive
6	SOCIETE NATIONALE DES SALINS DU SINE SALOUM	industrie extractive
7	AMERGER CASAMENCE	industrie alimentaire
8	AFRICAFISH	industrie alimentaire
9	BLUE FISH	industrie alimentaire
10	AFRIC AZOTE SA	industrie alimentaire
11	SOCAS	industrie alimentaire
12	AGROLINE SA	industrie alimentaire
13	STE INDUSTRIELLE AGRO ALIMENTAIRE (SIAGRO)	industrie alimentaire
14	STE NOUVELLE INDUSTRIE ALIMENTAIRE (SONIA SARL)	industrie alimentaire
15	SUNEOR	industrie alimentaire
16	OLEOSEN EX SEMAR H (OLEOSEN)	industrie alimentaire
17	NOVASEN	industrie alimentaire
18	SATREC SA	industrie alimentaire
19	SENEGALAISE INDUSTRIE ET COMMERCE (SENICO SA)	industrie alimentaire
20	STE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES (SOTRAPAL)	industrie alimentaire
21	STE AFRICAINE DE PRODUITS LAITIERS (SAPROLAIT)	industrie alimentaire
22	LA LAITERIE DU BERGER	industrie alimentaire

N°	RAISON SOCIALE	BRANCHES
23	LES MAMELLES JABOOT SARL	industrie alimentaire
24	LAITERIE DAKAROISE SA	industrie alimentaire
25	LES GRANDS MOULINS DE DAKAR (GMD)	industrie alimentaire
26	FOUR DU KHALIFA SARL (FKS)	industrie alimentaire
27	NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE (NMA)	industrie alimentaire
28	LES MOULINS SENTENAC	industrie alimentaire
29	LA GALETTE SARL	industrie alimentaire
30	BOULANGERIE DE MEDINE	industrie alimentaire
31	BISCUITERIE WEHBE	industrie alimentaire
32	SENBISCUITS.SA	industrie alimentaire
33	COMPAGNIE SUCRIERE SENEGALAISE	industrie alimentaire
34	ETS SAID NOUJAIM & FRERES	industrie alimentaire
35	NESTLE SENEGAL	industrie alimentaire
36	COSEPRAL	industrie alimentaire
37	SOCIETE SENEGALAISE AGRO INDUS (SOSAGRIN)	industrie alimentaire
38	SOBOA	industrie alimentaire
40	PHILIPIPS MORIS MANUFACTURED SENEGAL	industrie alimentaire
41	MANUFACTURE OUEST AFRICAINE TABAC (MTOA)	industrie alimentaire
42	AISSA DIONE TISSUS SA (ADT SA)	industrie textile et du cuir
43	MICAMISA SARL (MICAMISA)	industrie textile et du cuir
44	SENEGAL TANNERIE (SENTA)	industrie textile et du cuir
45	CIE DE FILATURE ET SACHERIE (COFISAC)	industrie textile et du cuir

Annexe 2 : liste des entreprises retenues pour l'enquête (suite)

N°	RAISON SOCIALE	BRANCHES
46	LA ROCHETTE DAKAR	industrie du bois
47	STE AFRICAINE DE PAPIER ET D'EMBALLAGE (SAPIN)	industrie du bois
48	APOSTROPHE SENEGAL SA	industrie du papier et du carton
49	RUFSAC	industrie du papier et du carton
50	CROWN SENEGAL	industrie du papier et du carton
51	MANUFACTURES SENEGALAISES DE P (M.S.P)	industrie du papier et du carton
52	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)	industrie chimique
53	LOBBOU MAME DIARRA BOUSSO SA (LMDB)	industrie chimique
54	ICS	industrie chimique
55	EDAO (ICS)	industrie chimique
56	SENCHIM	industrie chimique
57	GAZID SA (SAHEL GAZ)	industrie chimique
58	SAF INDUSTRIES SENEGAL (SAF)	industrie chimique
59	STE AFRICAINE DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION (S.A.F.T)	industrie chimique
60	SIVOP	industrie chimique
61	NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR (NPG)	industrie chimique
62	S INDUSTRIELLE.DE PARFUMERIE ET COSMETIQUE (SIPARCO)	industrie chimique
63	SENAC	industrie chimique
64	LA SEIGNEURIE AFRIQUE	industrie chimique
65	SAPEC PEINTURES	industrie chimique
66	VALDAFRIQUE LABORATOIRE CANONN	industrie chimique
67	CIE COMMERCE ET INDUSTRIE SENEGAL (CCIS)	industrie chimique
68	STE SENEGALAISE DE NATTES ET DE PLASTIQUE (SOSENAP)	industrie chimique
69	BISCUITERIE WEHBE	industrie chimique
70	STE INDLLE DES PLASTIQUES AU SENEGAL (SIPLAST)	industrie chimique
71	COMPTOIRE DISTRIBUTION PLASTIQUE (CODIPLAST)	industrie chimique

N°	RAISON SOCIALE	BRANCHES
72	SOSACHIM	industrie chimique
73	SOCOCIM	industrie des matériaux de construction
74	CIMENTS DU SAHEL	industrie des matériaux de construction
75	SENAC	industrie des matériaux de construction
76	METAL AFRIQUE SA	industrie mécanique
77	DIPROM	industrie mécanique
78	NDIAMBOUR SA	industrie mécanique
79	STE INDUSTRIELLE DE BOIS ET ACIER (SIBA)	industrie mécanique
80	INDUSTRIE SENEGALAISE D ALUMINUIM ET DE VERRE (ISAV)	industrie mécanique
81	C. SENEGAL.POUR LA TRANSFORMATION DE.METAUX (CSTM)	industrie mécanique
82	DIGITAL SERVICES (C.C.B.M.)	industrie mécanique
83	SIGELEC	industrie mécanique
84	SISMAR	industrie mécanique
85	SO.KA.MOUSSE	autres industries manufacturières
86	NV STE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE (NSIC)	autres industries manufacturières
87	ESPI & P.E.S	autres industries manufacturières
88	SOCIDA	autres industries manufacturières
89	VENUS INDUSTRIE	autres industries manufacturières
90	SENEGALO-CORREENNE (SENECOR)	autres industries manufacturières
91	GRAVITA SENEGAL SA	autres industries manufacturières
92	SENELEC	production et distribution d'électricité et de gaz
93	KOUNOUNE POWER SA (KP-SA)	production et distribution d'électricité et de gaz

Annexe 3 : liste des produits retenus pour l'enquête

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,19	ARGENT	SABODALA GOLD OPERATIONS SA (SGO)
98,94	OR	SABODALA GOLD OPERATIONS SA (SGO)
5,85	ATTAPULGITE	SSPT
7,97	GRAVILLONS	SODEVIT SA
5,06	GRANULATS CALCAIRE	SODEVIT SA
3,15	BASALTE	SOCIETETE SENEGALAISE D'EXPLOITATION DE CARRIERES (SOSECAR)
1,14	CALCAIRE	SOCIETETE SENEGALAISE D'EXPLOITATION DE CARRIERES (SOSECAR)
49,47	PHOSPHATE	ICS
4,18	PHOSPHATE DE CHAUX	SSPT
2,20	BAYLIFOS	SSPT
8,83	SEL IODE	SOCIETE NATIONALE DES SALINS DU SINE SALOUM
7,98	SOLES CONGELES	AMERGER CASAMENCE
2,98	POULPES CONGELES	AMERGER CASAMENCE
10,10	SEICHES CONGELES	AMERGER CASAMENCE
6,11	POULPE	AFRICAFISH
1,24	SEICHE	AFRICAFISH
0,16	CREVETTE	BLUE FISH
0,11	CALAMAR CRABE	AFRICAFISH
0,20	FARINE DE POISSON SAC50KG	AFRIC AZOTE SA
1,05	DOUBLE CONCENTREE DE TOMATE	SOCAS
0,61	DOUBLE CONCENTRE	AGROLINE SA
0,33	PACKS DE 1,5L	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO- ALIMENTAIRE (SIAGRO)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,25	BOUTEILLES	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO- ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,06	CANDIA DEMI ECREME	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO-ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,05	PACKS DE 0,5L	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO-ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,04	JUS DE GOYAVE	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO-ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,03	JUS D ORANGE	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO-ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,03	JUS COCKTAIL	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,03	JUS ANANAS	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO-ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,02	LAIT DEMI ECREME	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO-ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,02	JUS	SOCIETE NOUVELLE INDUSTRIE ALIMENTAIRE (SONIA SARL)
0,02	JUS DE MANGUE	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO- ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,02	BERLINGOT LAIT DEMI ECREME	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO-ALIMENTAIRE (SIAGRO)
0,02	PACKS DE 1,5L PVC 3,5 MM	SOCIETE INDUSTRIELLE AGRO- ALIMENTAIRE (SIAGRO))

Annexe 3 : liste des produits retenus pour l'enquête (suite)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
1,93	HUILES RAFFINEES SOJA	SUNEOR
1,08	HUILES RAFFINEES OLEINE	SUNEOR
0,51	PET 5L	OLEOSEN EX SEMAR H (OLEOSEN)
0,47	HBA HUILE BRUTE ARACHIDE	SUNEOR
0,22	HUILE EN VRAC	OLEOSEN EX SEMAR H (OLEOSEN)
0,15	CARTONS 50X1/4L	OLEOSEN EX SEMAR H (OLEOSEN)
0,14	FUT 182KG	OLEOSEN EX SEMAR H (OLEOSEN)
0,11	TOURTEAUX ARACHIDE	SUNEOR

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,08	HUILES RAFFINEES ARACHIDE	SUNEOR
0,08	JERRICANE	OLEOSEN EX SEMAR H (OLEOSEN)
0,06	HUILE BRUTE D ARACHIDE	NOVASEN
0,03	TOURTEAUX ECAILLES	NOVASEN
2,55	VITALAIT 10KG 20S	SATREC SA
1,04	VITALAIT BLEU 25G 100S	SATREC SA
0,85	LAIT HALIB	SENEGALAISE INDUSTRIE ET COMMERCE (SENICO SA)
0,69	BESTLAIT 12,5KG	SATREC SA
0,44	BEURRE JADIDA	SENEGALAISE INDUSTRIE ET COMMERCE (SENICO SA)
0,39	ARDO VANILLE SACHET 90G	SOCIETE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES (SOTRAPAL)
0,32	LAIT BONLAIT	SENEGALAISE INDUSTRIE ET COMME RCE (SENICO SA)
0,31	ARDO SAVEUR VANILLE SACHET 250	SOCIETE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES (SOTRAPAL)
0,26	VITALAIT ENTIER 0,5L PACK 6B	SATREC SA
0,25	BESTLAIT 25KG	SATREC SA
0,25	VITALAIT BLEU 25G 200S	SATREC SA
0,19	AUTRES YAOURTS	SOCIETE AFRICAINE DE PRODUITS LAITIERS (SAPROLAIT)
0,19	LAIT AROMATISE JET	SOCIETE AFRICAINE DE PRODUITS LAITIERS (SAPROLAIT)
0,14	DELIA	SENEGALAISE INDUSTRIE ET COMMERCE (SENICO SA)
0,12	MILLAC 25KG	SATREC SA
0,12	VITACAFE 40G 50S	SATREC SA
0,11	YAOURT CREMOR	SOCIETE AFRICAINE DE PRODUITS LAITIERS (SAPROLAIT)
0,11	ARDO SAVEUR VANILLE SACHET 500	SOCIETE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES (SOTRAPAL)
0,11	DOLIMA VANILLE	LA LAITERIE DU BERGER
0,10	THIAKRY SACHET	LA LAITERIE DU BERGER

Annexe 3 : liste des produits retenus pour l'enquête (suite)

DOIDS	PRODUCTION	DAISON SOCIALE
POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,05	VITABANANE 40G 50S	SATREC SA
0,05	YAOURT BRASSE	LES MAMELLES JABOOT SARL
		SOCIETE DE TRANSFORMATION DE
0,05	ARDO VANILLE POT 1KG	PRODUITS ALIMENTAIRES (SOTRAPAL)
0,05	LAIT SUCRE NON CONCENTRE 190G	LAITERIE DAKAROISE SA
0,04	VITAMENTHE 40G 50S	SATREC SA
		SOCIETE DE TRANSFORMATION DE
0,04	ARDO THIAKRY POT 200G	PRODUITS ALIMENTAIRES (SOTRAPAL)
0.04	ARDO VANILLE POT 200G	SOCIETE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES (SOTRAPAL)
0,04	ANDO VANILLE I OI 2000	PRODUITS ALIMENTAINES (SOTILAFAE)
0,03	YAOURT AUX CEREALES	LES MAMELLES JABOOT SARL
0,03	VITASUCRE 40G 50S	SATREC SA
6,88	FARINE	LES GRANDS MOULINS DE DAKAR (GMD)
2,04	FARINE BOULANGERE 50 KGS	FOUR DU KHALIFA SARL (FKS)
1.55	ALIMENT VOLAILE	NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE (NMA)
-,,,,		, and the second
1,34	ALIMENT BETAIL	LES GRANDS MOULINS DE DAKAR (GMD)
1,13	FARINE DE BLE	LES MOULINS SENTENAC
1,11	FARINE DE BLE	NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE (NMA)
1,00	ALIMENT BETAIL	NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE (NMA)
0,88	ALIMENT DE VOLAILLE	LES MOULINS SENTENAC
0,49	ALIMENTS BETAILS 40 KGS	FOUR DU KHALIFA SARL (FKS)
0.12	ALIMENT DE BETAIL	LES MOULINS SENTENAC
		-
0,71	BAGUETTE	LA GALETTE SARL
0,56	CROISSANT AU BEURRE	LA GALETTE SARL
0,32	CROISSANT AU CHOCOLAT	LA GALETTE SARL

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,32	PETIT FOUR	LA GALETTE SARL
0,25	BAGUETTE	BOULANGERIE DE MEDINE
0,18	HOT DOG	LA GALETTE SARL
0,16	CAKE 2	LA GALETTE SARL
0,13	CROISSANT	BOULANGERIE DE MEDINE
0,11	CAKE 1	LA GALETTE SARL
0,11	FEUILLETTE	LA GALETTE SARL
0,09	BANETTE	BOULANGERIE DE MEDINE

Annexe 3 : liste des produits retenus pour l'enquête (suite)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,07	PAIN DE MIE	BOULANGERIE DE MEDINE
0,07	GATEAUX PORTION	BOULANGERIE DE MEDINE
0,06	PAIN VIENNOISE	BOULANGERIE DE MEDINE
0,04	MILLE FEUILLES	LA GALETTE SARL
0,04	PAIN CHOCOLAT	LA GALETTE SARL
0,03	PAIN DE CHASSE	BOULANGERIE DE MEDINE
0,03	CROISSANT JAMBON	BOULANGERIE DE MEDINE
0,03	CAMPAGNE	BOULANGERIE DE MEDINE
0,03	PIZZA	BOULANGERIE DE MEDINE
0,02	GATEAUX ANNIVERSAIRES	BOULANGERIE DE MEDINE
0,02	QUICHE	BOULANGERIE DE MEDINE
0,23	BISCUIT	BISCUITERIE WEHBE

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,13	BISCUITS DE MER	SENBISCUITS.SA
0,16	BISCUITS DE MER	SENBISCUITS.SA
0,03	PATES ALIMENTAIRES	NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE (NMA)
3,47	SUCRE MORCEAUX	COMPAGNIE SUCRIERE SENEGALAISE
19,65	SUCRE CRISTALLISE	COMPAGNIE SUCRIERE SENEGALAISE
5,019	MENTHE FRAICHE	ETS SAID NOUJAIM & FRERES
0,803	MOSS DOLI	ETS SAID NOUJAIM & FRERES
0,30	THE	SENEGALAISE INDUSTRIE ET COMMERCE (SENICO SA)
0,94	MAGGI TABLET	NESTLE SENEGAL
0,75	BOUILLON JUMBO (CARTONS DE 12,5 KG)	COSEPRAL
0,63	MAGGI CHICKEN FLAVOR TAB	NESTLE SENEGAL
0,15	MAGGI NOKOSS TABLET 24	NESTLE SENEGAL
0,13	MOUTARDE POT 1062GR	SOCIETE SENEGALAISE AGRO INDUS (SOSAGRIN)
0,11	MOUTARDE SEAU 5KG	SOCIETE SENEGALAISE AGRO INDUS (SOSAGRIN)
0,11	MOUTARDE POT 370GR	SOCIETE SENEGALAISE AGRO INDUS (SOSAGRIN)
0,07	MAGGI ONION SPICES TAB	NESTLE SENEGAL
0,07	MOUTARDE 25G	STE NOUVELLE INDUSTRIE ALIMENTAIRE (SONIA SARL)
0,06	MAGGI TROBON TOMATO	NESTLE SENEGAL
0,06	MAGGI MIXPY STEAMING PWD	NESTLE SENEGAL
0,05	BOUILLON EN POUDRE	STE NOUVELLE INDUSTRIE ALIMENTAIRE (SONIA SARL)
0,04	MAGGI SAFSAFAL TABLET 24	NESTLE SENEGAL
0,03	PIMENT EXTRA FORT	STE NOUVELLE INDUSTRIE ALIMENTAIRE (SONIA SARL)
0,03	MAGGI CUBE MASS	NESTLE SENEGAL

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
3,84	BIERE GAZELLE 66 CL	SOBOA
3,84	BIERE FLAG 66 CL	SOBOA
3,84	BIERE BEAUFORT	SOBOA
2,15	PASTIS	SEBO
6,21	COCA COLA	SOBOA

Annexe 3 : liste des produits retenus pour l'enquête (suite)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
6,21	SPRITE	SOBOA
6,21	FANTA	SOBOA
6,21	SCHWEPPES TONIC	SOBOA
	MARLBORO RED KS BOX20	PHILIP MORIS MANUFACTURED SENEGAL
	BOND STREET RED KS BOX20	PHILIP MORIS MANUFACTURED SENEGAL
,	MARLBORO LIGHTS KS BOX20	PHILIP MORIS MANUFACTURED SENEGAL
,	MARLBORO RED UPGRADE KS BOX20	PHILIP MORIS MANUFACTURED SENEGAL
	MARLBORO GOLD ORIGINAL KS BOX2	PHILIP MORIS MANUFACTURED SENEGAL
,	SCAF FINE SIAT	MANUFACTURE OUEST AFR TABAC (MTOA)
,		PHILIP MORIS MANUFACTURED SENEGAL
	BOND STREET MNT KS BOX20	
	MARLBORO GOLD KS BOX20	PHILIP MORIS MANUFACTURED SENEGAL
	EXCELLENCE EXPORT	MANUFACTURE OUEST AFR TABAC (MTOA)
0,05	SCAF BOSS MALI	MANUFACTURE OUEST AFR TABAC (MTOA)
0,04	SCAF SHB TCHAD	MANUFACTURE OUEST AFR TABAC (MTOA)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
1,64	TISSAGE MECANIQUE	AISSA DIONE TISSUS SA (ADT SA)
1,53	PAGNES TISSES	AISSA DIONE TISSUS SA (ADT SA)
1,46	MEUBLES	AISSA DIONE TISSUS SA (ADT SA)
0,84	ACCESSOIRES DECORATION	AISSA DIONE TISSUS SA (ADT SA)
8,01	CHEMISE DE 2,02M	MICAMISA SARL (MICAMISA)
1,01	WET BLUE	SENEGAL TANNERIE (SENTA)
0,49	SAC TISSE EN PP	CIE DE FILATURE ET SACHERIE (COFISAC)
0,02	SACS	AISSA DIONE TISSUS SA (ADT SA)
	ONDULE	LA ROCHETTE DAKAR
	BOITES	LA ROCHETTE DAKAR
	EMBALLAGE TABAC	LA ROCHETTE DAKAR
	FILMS FLEXIBLES	STE AFR PAPIER ET EMBALLAGE (SAPIN)
,	PAPIER COUCHE	APOSTROPHE SENEGAL SA

Annexe 3 : liste des produits retenus pour l'enquête (suite)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,17	PAPIER OFFSET	APOSTROPHE SENEGAL SA
0,06	PAPIER JOURNAL	APOSTROPHE SENEGAL SA
0,02	PAPIER OFFSET BOUFANT	APOSTROPHE SENEGAL SA
20,23	SACS EN PAPIER 4 PLIS 90(50X64) +10 CM	RUFSAC
16,66	SACS FARINE (60X82) +14 CM	RUFSAC
13,89	SACS EN PAPIER 3 PLIS 70(50X64) +10 CM	RUFSAC
5,48	BOITES EN CARTON	CROWN SENEGAL

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
		MANUFACTURES SENEGALAISES DE P
3,23	CAHIERS	(M.S.P) MANUFACTURES SENEGALAISES DE P
0,55	ENVELOPPES	(M.S.P)
0,10	PAPIERS MARABOUT	MANUFACTURES SENEGALAISES DE P (M.S.P)
0,06	CHEMISES SANGLES	MANUFACTURES SENEGALAISES DE P (M.S.P)
23,45	GASOIL	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
6,39	FO 380	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
2,84	SUPER	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
2,32	NAPHTA	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
2,20	DIESEL	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
2,07	FO 180	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
2,00	ORDINAIRE	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
0,51	GAZ BUTANE 6KG	LOBBOU MAME DIARRA BOUSSO SA (LMDB)
0,47	JETA1	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
0,06	BUTANE	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)
0,04	GAZ BUTANE 2,7KG	LOBBOU MAME DIARRA BOUSSO SA (LMDB)
0,04	GAZ BUTANE 9KG	LOBBOU MAME DIARRA BOUSSO SA (LMDB)
0,97	DSP	ıcs
0,96	NPK 6.20.10	ıcs
0,36	DAP	EDAO (ICS)
0,18	NPK 10.10.20	ıcs
0,15	NPK 15.10.10	ıcs
0,12	NPK 15.15.15	ICS
0,03	ENGRAIS DIVERS	SENCHIM

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,03	NPK	SENCHIM
0,03	ENGRAIS AZOTE	SENCHIM

Annexe 3 : liste des produits retenus pour l'enquête (suite)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
68,83	ACIDE PHOSPHORIQUE	ICS
0,07	ACETYLENE	GAZID SA (SAHEL GAZ)
	OXYGENE INDUSTRIEL	GAZID SA (SAHEL GAZ)
	OXYGENE MEDICAL	GAZID SA (SAHEL GAZ)
	SAVON DE MENAGE	SAF INDUSTRIES SENEGAL (SAF)
	SAVON DE MENAGE	SAF INDUSTRIES SENEGAL (SAF)
	SAF SUPER	SAF INDUSTRIES SENEGAL (SAF)
	RLX ESSUIE TOUT GEANT	STE AFR FABRICATION TRANSFORMATION (S.A.F.T)
	RLX PAPIER TOILETTE GM	STE AFR FABRICATION TRANSFORMATION (S.A.F.T)
0,11	RLX ESSUIE TOUT GM	STE AFR FABRICAT! TRANSFORMAT! (S.A.F.T)
	SACHETS SERVIETTE TABLE	STE AFR FABRICAT! TRANSFORMAT! (S.A.F.T)
0,08	SACHETS 300 MOUCHOIRS	STE AFR FABRICAT! TRANSFORMAT! (S.A.F.T)
1,75	PRODUIT COSMETIQUE	SIVOP
1,50	PARFUM	SIVOP
1,37	LAIT ET CREME	NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR (NPG)
1,12	TALC	NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR (NPG)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,96	PARFUMS	NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR (NPG)
0,94	AROME	NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR (NPG)
0,90	LAIT	SIVOP
0,85	CREME	SIVOP
0,59	POMMADE	NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR (NPG)
0,50	SHAMPOOING	NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR (NPG)
0,26	CAPILAIRE	NOUVELLE PARFUMERIE GANDOUR (NPG)
0,13	CREME	S INDU.DE PARFUMERIE ET COSMET (SIPARCO)
1,00	PHYTOLIQUIDE	SENCHIM
0,65	PHYTOPOUDRE	SENCHIM
2,69	PEINTURES	SENAC
1,73	PEINTURE	LA SEIGNEURIE AFRIQUE
0,18	PEINTURE VINYLATEX	SAPEC PEINTURES
0,12	PEINTURE A HUILE	SAPEC PEINTURES
0,08	PEINTURE CARROSSERIE	SAPEC PEINTURES
0,01	COLORANTS	SAPEC PEINTURES
8,04	YOTOX STANDARD 400 ML	VALDAFRIQUE LABORATOIRE CANONN
5,83	PASTILLES 28 GRAMMES	VALDAFRIQUE LABORATOIRE CANONN
17,74	TUYAUX PVC	CIE COMMERC.ET INDUSTR.SENEGAL (CCIS)
8,10	NATTES EN PLASTIQUE	S.SEN NATTES ET DERI.PLASTIQUE (SOSENAP)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
3,41	SACHETS PLASTIQUES	BISCUITERIE WEHBE
1,24	TUYAUX PE	CIE COMMERC.ET INDUSTR.SENEGAL (CCIS)
1,23	BASSINE 30L SARAH PLEIN	STE INDLLE DES PLASTIQUES AU S (SIPLAST)
1,17	TUBES ORANGE	S.SEN NATTES ET DERI.PLASTIQUE (SOSENAP)
0,78	COMPOUND	CIE COMMERC.ET INDUSTR.SENEGAL (CCIS)
0,64	BIDON 20L VERSION 2	STE INDLLE DES PLASTIQUES AU S (SIPLAST)
0,52	CHAUSSURES EN PLASTIQUE	COMPTOIRE DISTRIBUTION PLASTIQUE (CODIPLAST)
0,26	SEAU 15L UNIC PLEIN	STE INDLLE DES PLASTIQUES AU S (SIPLAST)
0,22	VASE DE NUIT CHIC BB	STE INDLLE DES PLASTIQUES AU S (SIPLAST)
0,17	THEIERE 2,2 BICOLORE	STE INDLLE DES PLASTIQUES AU S (SIPLAST)
0,12	ENSEMBLE LAVE MAIN GA	STE INDLLE DES PLASTIQUES AU SENEGAL (SIPLAST)
1,34	CIMENT CEM I	SOCOCIM
51,69	CIMENT CEM II	SOCOCIM
0,12	CIMENT CEM III	SOCOCIM
0,99	CIMENT POTLAND COMPOSITE CEMI/ 42,5	CIMENTS DU SAHEL
40,36	CIMENT POTLAND COMPOSITE CEMII/ A & B -M32, 5R	CIMENTS DU SAHEL
0,12	CIMENT POTLAND COMPOSITE CEMIII/ B 42,5R	CIMENTS DU SAHEL
7,45	TUILES	SENAC
8,95	FER A BETON	METAL AFRIQUE SA
2,90	TUBES	METAL AFRIQUE SA

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
	FER A BETON	DIPROM
2,07	TUBES	DIPROM
1,64	FER A BETON	NDIAMBOUR SA
1,30	FER PLAT CARRES	METAL AFRIQUE SA
0,14	FER A BETON	S INDUSTRIELL DE BOIS ET ACIER (SIBA)
3,86	PROFILE	DIPROM
2,42	PROFILE	METAL AFRIQUE SA
2,23	POINTES	METAL AFRIQUE SA
1,99	COMPTEURS MLX	I.SENEGAL.D ALUMINUIM ET VERRE (ISAV)
3,41	PROFILES	DIPROM
2,94	TOLE ONDULEE ALUZING	сѕтм
2,14	PROFILES	METAL AFRIQUE SA
1,97	POINTES	METAL AFRIQUE SA
1,76	COMPTEURS MLX	I.SENEGAL.D ALUMINUIM ET VERRE (ISAV)
1,52	ARTICLE DE MENAGE (OU ALUMINIUM)	СЅТМ
1,49	ALUZING	СЅТМ
1,39	BACS ALUZINC	СЅТМ
1,23	TOLE ONDULEE GALVANISEE	СЅТМ
1,03	SAC NON OURLE BLANC	CCSTM
1,03	RECUIT	METAL AFRIQUE SA

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE	
0,96	SAC OURLE BLEU BLANC BLEU	СЅТМ	
0,73	TOLES GALVA	СЅТМ	
0,72	TOLES ALUZINC NATUREL	СЅТМ	
0,48	TOLES ALUZINC NATUREL	CSTM	
0,47	BACS ALUZINC	СЅТМ	
0,46	NO-IPEA	CSTM	
0,43	TOLES ALUZINC ANCUNE	CSTM	
0,41	BOLS EN ALUMINIUM	NDIAMBOUR SA	
0,11	BATEAUX 7,6GMT	SOSACHIM	
0,1	EPONGE 140X190X12	SOSACHIM	

Annexe 3 : liste des produits retenus pour l'enquête (suite)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE
0,40	Oalu	СЅТМ
0,34	TOLES GALVA	CSTM
0,31	COLUMBIA BOIS 885/10CB	СЅТМ
0,28	SAC NON OURLE BEIGE	CSTM
0,25	SAC OURLE BLEU BLANC VERT	СЅТМ
0,23	BACS ALU NATUREL	СЅТМ
0,21	SAC OURLE BLANC	СЅТМ
0,27	TELEVISEUR	DIGITAL SERVICES (C.C.B.M.)

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE		
5,94	PILES ELECTRIQUE R20 TYPE 733	SIGELEC		
0,87	PILES ELECTRIQUE R6 TYPE 776	SIGELEC		
0,28	SPLIT	DIGITAL SERVICES (C.C.B.M.)		
0,07	GARDE COUP	SISMAR		
0,06	CRIBLE	SISMAR		
0,06	CHARRETTE	SISMAR		
0,06	CHARRUE	SISMAR		
0,03	BUREAU	SISMAR		
0,02	CHAISE	SISMAR		
0,01	DECORTIQUE	SISMAR		
0,01	BROUETTE	SISMAR		
1,10	MATELAS ORTHOPEDIQUE	SO.KA.MOUSSE		
0,18	MOUSSE 140	NSIC		
0,08	MATELAS HOUSSES 180	NSIC		
0,06	MOUSSE 180	NSIC		
0,03	MOUSSE 90	NSIC		
0,02	MATELAS HOUSSES 140	NSIC		
0,01	MATELAS EPONGE (OU MATELAS MOUSSE)	ESPI & P.E.S		
0,01	EPONGES ET DIVERS	NSIC		
2,72	CURLY	SOCIDA		

POIDS	PRODUCTION	RAISON SOCIALE		
2,61	GREFFAGE	SOCIDA		
2,00	BRAID	SOCIDA		
1,59	ONDULEE	SOCIDA		
0,51	SUPER NINA	VENUS INDUSTRIE		
0,19	BIJOUX	SENEGALO CORREENNE (SENECOR)		
0,19	DANIELA	SENEGALO CORREENNE (SENECOR)		
0,19	STRAKINA	SENEGALO CORREENNE (SENECOR)		
0,19	YOUZA	SENEGALO CORREENNE (SENECOR)		
0,16	BRISURES DE PLASTIQUE	GRAVITA SENEGAL SA		
0,15	SUPER MT	SENEGALO CORREENNE (SENECOR)		
0,06	NEW GREFFAGE	SENEGALO CORREENNE (SENECOR)		
0,06	ULTRA	SENEGALO CORREENNE (SENECOR)		
167,92	ELECTRICITE SENELEC	SENELEC		
6,87	ENERGIE ELECTRIQUE	KOUNOUNE POWER SA (KP-SA)		
49,25	EAU POTABLE 1000	SENEGALAISE DES EAUX (SDE)		

Annexe 4 : Les outils de collecte

Questionnaire de l'enquête de rénovation de la base de l'IHPI/IPPI

République du Sénégal	
Un Peuple-Un But-Une Foi	ENQUETE DE RENOVATION
MINISTETRE DU PLAN	DE LA BASE DE L'IHPI/IPPI
ANSD Agenue Nationale de	(2013)
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	(=0.0)
Mesdames/Messieurs	A.1 Nom ou raison sociale de
L'Agance Nationale de la Statistique et de la Démographia (ANSD) e entrancia la	l'entreprise
L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a entrepris la réalisation en 2013 d'une enquête nationale sur les entreprises du secteur industriel afin de mettre à jour la base de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) et de l'indice des Prix à la Production industrielle (IPPI), indicateurs essentiels pour le suivi conjoncturel de notre économie.	
Dans le cadre de cette opération d'intérêt public, l'ANSD compte sur votre	A.2 Sigle (ou nom court)
collaboration. A toutes fins utiles, il me plait de vous rappeler que cette opération est réalisée dans le cadre de la Loi n° 2012-03 du 03 janvier 2012 modifiant et complétant la Loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités	
statistiques. Aux termes de l'article 6 de cette dernière, les personnes physiques et morales soumises aux enquêtes et recensements statistiques [] sont tenues	A.3 Adresse
de répondre avec exactitude et dans les délais impartis, aux questionnaires.	
En cas de réponse inexacte ou d'absence de réponse dans les délais fixés, le	A.4 Boite postale
service ou organisme producteur de statistiques publiques compétent adresse à la personne physique ou morale défaillante une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception précisant un délai supplémentaire de	A.5 Téléphone
réponse. Une ampliation de cette lettre est transmise sans délai, dans les mêmes conditions, au ministre chargé de la statistique.	33 _ _
En tout état de cause, les données individuelles recueillies par les services et	
organismes producteurs de statistiques publiques ne peuvent être utilisées à des fins de poursuite ou de répression fiscale ou pénale.	A.6 Fax
En vous remerciant d'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer,	33 _
Mesdames/Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.	A.7 NINEA
Le Directeur Général de l'ANSD	
	Durée de remplissage (Temps
Babakar FALL	passé sur le questionnaire)
	_ H MIN
Prénoms et Nom de l'enquêteur :	Numéro du questionnaire
Prénoms et Nom du Répondant :	
Fonction du Répondant :	
Téléphone du Répondant :	
E-mail du Répondant :	

SECTION	N B : CARACTERISTIQUES DE L'E	NTREPRISE
B13 : Est ce que l'entreprise utilise toutes ses capacités de production ?	B14 : Si non, quelles sont les raisons qui peuvent expliquer la non utilisation de toute votre capacité de production?	B15 : Quelles sont les contraintes sur la production de votre entreprise ? (possibilité de cocher plusieurs cases)
2 non		1 Insuffisance de la demande intérieure
		2 Insuffisance de la demande étrangère
SI réponse = 1 aller à la question B15		3 Manque d'équipements
		4 Pénurie de main-d'œuvre
		5 Pénurie de matières premières
		6 Pénurie de capitaux
		7 Autres à préciser
B16 : Votre entreprise fait-elle recours à la sous - traitance ? (cocher une seule case)	B17 : Est-ce que votre entreprise a effectué des investissements en 2012 pour le renforcement de sa capacité technique ?	B18 : Quel est le montant de ces investissements en 2012 ? (en millions de FCFA)
1 oui 2 non	Oui SI réponse = 2 aller à la question B 21	_ _ _ (millions FCFA)

B19 : Quel type d'investissements votre entreprise a réalisé en 2012 ?	B20 : Pour chaque type d'investissement, donnez le montant en 2012 ? (en millions de FCFA)	B21 : Quelles sont les contraintes sur l'investissement de votre entreprise ?
2	1 _ (millions fcfa)	
3	2 _ (millions fcfa)	
5	3 _ (millions fcfa)	
	4 _ _ (millions fcfa)	
	5 _ _ (millions fcfa)	

<u>ATTENTION</u>: Dans cette section, il vous est demandé de fournir les informations sur la production industrielle et les ventes de l'entreprise pendant l'année 2012. Vous devez tenir compte de la qualité des produits, c'est-à-dire des différentes variantes de chaque produit. Vous pourrez insérer un intercalaire au besoin.

	SECTION C : INFORMATIONS SUR LA PRODUCTION ET LES PRIX A LA PRODUCTION									
C.1.1. Information sur les produits		C.1.2. Production totale		C.1.3. Production vendue au Sénégal		C.1.4. Production vendue à l'étranger		C.1.5. Prix à la produ ction	C.1.6. Producti on stockée	
Code NAE MA	Désignation des produits fabriqués	Unit é de prés entat ion (UP)	Quantit é (en UP)	Valeur HT (en millions de FCFA)	Quantité (en UP)	Valeur HT (en millions de FCFA)	Quantit é (en UP)	Valeur HT (en millions de FCFA)	(FCF A/ UP)	Quantité (en UP)
Total										

<u>ATTENTION</u>: Dans cette section, il vous est demandé de fournir les informations sur les achats de biens liés à votre activité. Ces achats concernent les biens (matières premières) achetés et consommés dans votre processus de production. Vous pourrez insérer un intercalaire au besoin.

product	SECTION D : ACHATS DE BIENS DESTINES A LA PRODUCTION								
D.1.	D.1.1. Information sur les biens achetés		D.1.2. Total des achats		D.1.3 . Achats au Sénégal		D.1.4. Achats à l'étranger		D.1.5. Prix d'achat
Code NAEM A	Désignation des biens achetés	Unité de présentation (UP)	Quantit é (en UP)	Valeur HT (en millions de FCFA)	Quantité (en UP)	Valeur HT (en million s de FCFA)	Quanti té (en UP)	Valeur HT (en millions de FCFA)	(FCFA/ UP)
Total									

<u>ATTENTION</u>: Dans cette section, il vous est demandé de fournir les informations sur les achats de services liés à votre activité. Ces achats concernent les services achetés et consommé dans votre processus de production. Vous pourrez insérer un intercalaire au besoin. En dehors des catégories pré remplies, il vous est demandé de citer vous-même d'autres services que vous achetez dans le cadre de votre activité.

	SECTION E : ACHATS DE SERVICES DANS LE CADRE DE L'ACTIVTE DE PRODUCTION							
E.1.1 . Inf	formation sur les services achetés	E.1.2. Total des achats	E.1.3. Achats au Sénégal	E.1.4. Achats à l'étranger				
Code NAEMA	Désignation des services achetés	Valeur HT Valeur HT (en millions de FCFA) Valeur HT (en millions de FCFA)		Valeur HT (en millions de FCFA)				
	Transport maritime							
	Transport routier							
	Transport aérien							
	Téléphone							
	Internet							
	Service immobilier							
	Service juridique et comptable							
	Publicité et relation publique							

Dans la section qui suit, il vous est demandé de fournir les informations sur les principaux clients de votre entreprise, les quantités vendues ainsi que le chiffre d'affaire réalisé sur chaque produit pour l'année 2012.

	SECTION F : VENTES AUX PRINCIPAUX CLIENTS						
F1. Quels sont les principaux clients de votre entreprise?	F2.Pour chaque client, désignez les produits qui lui sont vendus en tenant compte de la qualité du produit.	F3. Unité de présentation (UP)	F4. Quantités vendues (en UP)	F5.Prix de vente unitaire départ usine en millions de FCFA	F6. Valeur totale des ventes (en millions de FCFA)		
			2012	2012	2012		
			_				

SECTION G : Situation de la main d'œuvre et de la masse salariale dans l'Entreprise

G1. Quelle est la répartition de l'effectif dans votre entreprise en 2012 ?

Qualification	Masculin	Féminin	Durée moyenne d'heures de travail par semaine
Cadres supérieurs (BAC+4 et plus)	_ _ _		
Cadres moyens (BAC+3)	_ _ _		
Technicien (BAC+1, BAC+2)			
Manœuvres, ouvriers et apprentis	_ _ _	_ _	_ _
Total Permanents	_ _ _	_ _ _	_ _
Total temporaires et saisonniers	_ _ _	_ _	_ _
TOTAL EFFECTIFS			

G2.Quelle est la masse salariale distribuée en 2012 ?

Qualification	Masculin	Féminin
Cadres supérieurs (BAC+4 et plus)	_ _	
Cadres moyens (BAC+3)		
Techniciens, agents de maitrise (BAC+1, BAC+2)	_ _ _	
Manœuvres, ouvriers et apprentis		
Total Permanents	_ _ _ _	
Total temporaires et saisonniers		
TOTAL MASSE SALARIALE		

Commentaires et observations

L'ANSD vous remercie de votre collaboration!

50

Guide de remplissage du questionnaire

L'objectif de l'enquête nationale sur les entreprises du secteur industriel est de mettre à jour la base de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) et de l'Indice des Prix à la Production

industrielle(IPPI). Ce présent manuel permet aux enquêteurs d'avoir les informations nécessaires pour bien remplir le questionnaire.

I. IDENTIFICATION DE l'ENTREPRISE

I.1: Nom ou raison sociale de l'entreprise : il s'agit du nom de l'entreprise ou bien sa raison sociale.

On appelle raison sociale, la désignation et la signature qui permettent d'identifier une entreprise.

Exemples: NOCOSO (Nouvelle Confiserie Sénégalaise), AGRIFA (Société Agro-industrielle de

Fatick).

I.2 : Sigle (ou nom court) : le sigle désigne l'ensemble des initiales qui sont utilisées pour l'abréviation

du nom de l'entreprise. Exemples : CSS (Compagnie Sucrière Sénégalaise), SAR (Société Africaine

de Raffinerie).

1.3 : Adresse : Il s'agit de l'adresse exacte de l'entreprise et il faut l'avoir de la façon la plus complète

possible. Il faudra donc bien préciser la rue où elle se trouve, l'étage, le bâtiment, etc. Tous les détails

en fait qui permettront de retrouver facilement l'entreprise seront à mentionner. Exemples : Rue 41 x

38, Colobane* Dakar

I.4 : Boite postale : Mentionner la boite postale de l'entreprise

1.5 : Téléphone : Mentionner le numéro de téléphone de l'entreprise

I.6: Fax: Mentionner le fax de l'entreprise

I.7 NINEA: il s'agit du numéro d'identification nationale des entreprises et associations.

II. CARACTERISTIQUE DE l'ENTREPRISE

II1 : Spécifier l'activité principale de l'entreprise : Il s'agit de donner l'activité industrielle de l'entreprise

qui a le chiffre d'affaire le plus élevé. L'activité principale peut être aussi l'activité industrielle à laquelle

l'entreprise emploie plus de main d'œuvre par rapport aux autres activités.

II2 : Spécifier le(les) activité(s) secondaire(s) de l'entreprise : Ce sont les activités qui sont effectuées

avec ou sans relation avec l'activité principale. Il se peut que l'entreprise ne réalise pas d'activités

secondaires.

II3 : Chiffre d'affaires hors taxes en 2012 de l'activité industrielle de l'entreprise (millions de FCFA) :

51

Le chiffre d'affaire représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les clients dans l'exercice de son activité industrielle. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués.

II4 : Quel type de produits est utilisé par votre entreprise comme matières premières ?

Il s'agit de demander l'origine des matières premières utilisées par l'entreprise comme consommations intermédiaires, dans le cadre de sa production.

- Mettre le code 1, si l'entreprise utilise des produits locaux ;
- Mettre le code 2, si l'entreprise utilise des produits importés ;

Par ailleurs, si la réponse est 1 uniquement, il faudra demander au répondant d'aller à la question B6 sinon de continuer.

II5 : De quel pays sont importés les matières premières ?

Il faudra préciser dans cette section, l'origine des produits importés par l'entreprise et utilisés comme matières premières. Toutefois, si le répondant choisi un autre pays différent des 4 mentionnés dans le questionnaire, il faudra demander au répondant de cocher la case 5 et d'écrire en intégralité la réponse sur l'espace réservé à cet effet.

II6 : Quels sont les principaux clients de l'entreprise ?

Mentionner les principaux clients en utilisant les codes définis ci-après.

- Mettre le code 1 si ses principaux clients sont résidents ;
- ➤ Mettre le code 2 si ses principaux clients sont à l'étranger ;

II7 : Donner le nombre de mois d'activités de l'entreprise en 2012 ?

Il s'agit de donner le nombre de mois pendant lesquels l'entreprise a effectivement fonctionné durant l'année 2012. Si le nombre de mois est égal à 12, la question B8 n'est pas posée et aller à la question B9.

II8 : Quelles sont les causes de la période d'inactivité de l'entreprise ?

Il s'agit de fournir les principales raisons qui ont causé la période d'inactivité de l'entreprise.

II9 : Est-ce que l'entreprise produit sur commandes ?

Il s'agit ici d'apprécier si l'entreprise produit sur commande ou non. Notez la réponse en utilisant les codes définis ci-après.

Mettre le code 1 si la réponse est oui ;

Rocade Fann Bel Air Cerf Volant, BP 116 Dakar Tél : 33 869 21 39, Fax : 33 824 36 15

© ANSD / DSECN / DSC / BEC, mars 2015

52

Mettre le code 2 si la réponse est non.

II10 : Citez les principaux facteurs susceptibles de favoriser une baisse de la production dans votre entreprise :

Dans cette partie, on s'intéresse aux principales causes d'une baisse de la production de l'entreprise.

II11 : Citez les principaux facteurs susceptibles de favoriser une augmentation de la production dans votre entreprise :

Il est vous demandé de répertorier les facteurs qui sont susceptibles d'entrainer une augmentation de la production de l'entreprise.

II12 : Citez lez principaux facteurs susceptibles de modifier le niveau des prix à la production dans votre entreprise ?

Le prix à la production correspond au prix auquel l'entreprise vend son produit lors de la première transaction. Cependant on cherche à comprendre les facteurs qui sont susceptibles de modifier ce prix.

II13 : Est-ce que l'entreprise utilise toutes ses capacités de production ?

Dans cette partie on veut savoir si l'entreprise utilise toutes les capacités de production installée ou non. Notez les réponses en utilisant les codes définis ci-après.

- ➤ Mettre le code 1 si la réponse est oui ;
- Mettre le code 2 si la réponse est non.

Si la réponse est 1, demander au répondant d'aller à la question B15.

II14 : Si non, quelles sont les raisons qui peuvent expliquer la non utilisation de toute votre capacité de production?

Dans cette question, demander au répondant de lister les raisons qui font que l'entreprise n'utilise pas toutes ses capacités de production.

II15 : Quelles sont les contraintes sur la production de votre entreprise ?

A travers cette question, il faudra chercher à déterminer tous les facteurs pouvant expliquer la non utilisation de toutes les capacités de production de l'entreprise. Un ensemble de facteurs est proposé dans le document sans toutefois être exhaustif. Le répondant choisira d'abord sur la liste proposée et mettra dans autres à préciser les causes non énumérées.

II16 : Votre entreprise fait -elle recourt à la sous-traitance ?

La sous-traitance est le fait pour une entreprise de confier une partie de sa production à une autre entreprise. Cette dernière fabriquera alors les produits demandés suivant les spécifications de la société demandeuse.

- ➤ Mettre le code 1 si la réponse est oui ;
- ➤ Mettre le code 2 si la réponse est non.

II17 : Est-ce que votre entreprise a effectué des investissements en 2012 pour le renforcement de sa capacité technique ?

Il s'agit ici de répondre par oui si l'entreprise a effectué des investissements en capital physique ou en capital humain en 2012 et non dans le cas contraire. Si le répondant répond par la négative, il continue avec la question B 20 relative aux causes de ce manque d'investissements de l'entreprise en 2012.

II18 : Quels est le montant de ces investissements en 2012 ?

Demandez le montant des investissements réalisés en 2012 en millions de FCFA et l'inscrire.

II19 : Donnez le nombre de travailleurs recrutés en 2012 pour améliorer la productivité de l'entreprise ?

Il s'agit du nombre de personnes recrutés par l'entreprise en 2012 en vue de renforcer les performances de l'entreprise. Inscrivez ce nombre dans l'espace réservé à cet effet.

B20 : Quelles sont les contraintes sur l'investissement de votre entreprise ?

Cette question ne concerne que les entreprises qui n'ont pas investi en 2012. Il s'agit ici de citer tous les facteurs explicatifs de ce manque d'investissement en 2012.

III. INFORMATIONS SUR LA PRODUCTION ET LES PRIX A LA PRODUCTION

III.1.1. Informations sur les produits :

Cette question est divisée en trois catégories (Code NAEMA, Désignation des produits, Unité de présentation).Le Code NAEMA doit être rempli par le contrôleur. Par désignation des produits fabriqués, on cherche à connaître les noms des différents produits fabriqués par l'entreprise et l'unité par laquelle ces produits sont présentés, quantifiées et vendus (tonnes, kg etc.).

III.1.2 Production totale

Elle est évaluée suivant l'unité de présentation (UP). Mentionner la quantité totale du produit et la valeur hors taxe en millions de FCFA.

III.1.3 Production vendue au Sénégal

Pour chaque produit donné, mentionner les quantités vendues au Sénégal et la valeur hors taxe en millions de FCFA.

III.1.4 Production vendue hors du Sénégal

Pour chaque produit donné, mentionner les quantités vendues à l'étranger et la valeur hors taxe en millions de FCFA.

III.1.5 Prix à la production

Il s'agit du prix auquel l'entreprise vend le produit par unité de présentation en francs CFA.

III.1.6 Production stockée

La production stockée est la partie de la production immobilisée pour être vendue ultérieurement ou utilisée à d'autres fins.

IV: ACHATS DES BIENS DESTINES A LA PRODUCTION

IV.1.1. Informations sur les biens achetés D

Les informations ciblées ici sont relatives aux achats de biens effectués par l'entreprise dans le cadre de son processus de production. A cet effet, il est demandé de lister de façon détaillée les différents biens achetés par l'entreprise ainsi que leur unité de présentation. .

IV.1.2 Total des achats

Pour chaque bien acheté, il vous est demandé de donner les quantités totales en unité de présentation et leurs valeurs hors taxes en millions de francs CFA.

IV.1.3 Achats au Sénégal

Mettre les quantités et la valeur des biens achetés en millions de FCFA au Sénégal.

IV.1.4 Achats à l'étranger

Mettre les quantités et la valeur des biens achetés en millions de FCFA à l'étranger.

IV.1.5 Prix d'achat

Le prix d'achat correspond au prix auquel le bien est acheté sur le marché. Cependant demander le prix par unité de présentation en FCFA.

V : ACHATS DE SERVICES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE DE PRODUCTION

Un service se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle. Les services visés ici sont relatifs au transport, au service des télécommunications.

V.1.1 Information sur les services achetés

Il convient de fournir la désignation des services achetés et leur unité de présentation. En dehors des services listés dans le questionnaire, vous compléterez en mentionnant ceux qui n'y figurent pas.

V.1.2 Total des achats

Il est demandé au répondant de mentionner la valeur en millions de FCFA des services achetés par l'entreprise.

V.1.3 Achats au Sénégal

Cette partie concerne seulement les services qui sont achetés au Sénégal (fournisseurs résidents au Sénégal), demander au répondant de mentionner leurs valeurs en millions de FCFA.

V.1.4 Achats à l'étranger

Cette partie concerne les services qui sont achetés à l'étranger (fournisseur non-résidents), mentionner leurs valeurs en millions de FCFA.

VI: VENTES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

VI1. Quels sont les principaux clients de votre entreprise?

IL s'agit de donner les noms des principaux clients de l'entreprise.

VI2 : Pour chaque client, désignez les produits qui lui sont vendus en tenant compte de la qualité du produit.

Pour chaque client cité ci-dessus, lister les différents produits qui lui sont vendus.

VI3 : Unité de présentation (UP)

Il s'agit de donner l'unité à laquelle le produit est vendu sur le marché.

VI4.Quantités vendues (en UP)

Pour chaque produit, mentionner les quantités qui lui sont associées.

VI5.Prix de vente unitaire départ usine en millions de FCFA

Mentionner le prix de vente de chaque produit

VI6. Valeur totale des ventes (en millions de FCFA)

Mentionner la valeur totale des ventes (en millions de FCFA)

VII: SITUATION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DE LA MASSE SALARIALE

Les définitions de quelques notions vous sont fournies ici :

Cadres supérieurs (BAC+4) :

Un cadre supérieur est une personne appartenant à la catégorie supérieure des salariés. C'est également un membre de l'encadrement ou du management de l'entreprise. Mentionner leur nombre en 2012.

Cadres moyens (BAC+3):

Un cadre moyen est un employé qui exerce des fonctions d'encadrement intermédiaire. Mentionner leur nombre en 2012.

Techniciens (BAC+1, BAC+2)

Un technicien est un professionnel maîtrisant une ou plusieurs techniques, au sens de spécialiste de cette technique. Mentionner leur nombre en 2012.

Ouvriers

Un ouvrier est une personne qui, en échange d'un salaire, effectue un travail manuel pour le compte de l'entreprise. Mentionner leur nombre en 2012.

Masse salariale versée aux employés

La masse salariale désigne les sommes que l'entreprise verse au titre de la rémunération de ses salariés, c'est à dire les salaires bruts versés (salaires et charges sociales salariales) et les charges sociales patronales qu'elle support.

Employés saisonniers

Un travailleur saisonnier est employé pour faire une situation conjoncturelle (période de récolte de la canne de sucre, d'entretien, etc.) nécessitant une main d'œuvre supplémentaire. .

Durée moyenne d'heures de travail par semaine

La durée moyenne d'heures de travail par semaine est le volume horaire moyen courant au niveau de l'entreprise.